

**WORLD HEALTH
ORGANIZATION**



**ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ**

**REGIONAL OFFICE FOR THE WESTERN PACIFIC
BUREAU RÉGIONAL DU PACIFIQUE OCCIDENTAL**

COMITE REGIONAL

**Quarante-sixième session
Manille
11-15 septembre 1995**

WPR/RC46/1 Rév.1 (Annoté)

26 juillet 1995

ORIGINAL : ANGLAIS

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Allocution du Président sortant**
- 3. Election du bureau : Président, Vice-Président et Rapporteurs**
- 4. Allocution du Président entrant**
- 5. Adoption de l'ordre du jour**

WPR/RC/46/1

- 6. Allocution du Directeur général**
- 7. Rapport du Directeur régional**

WPR/RC46/2

Le Rapport du Directeur régional au Comité régional couvre la période du 1er juillet 1993 au 30 juin 1995. Cela est conforme à la résolution WPR/RC27.R8, qui autorise le Directeur régional à publier les années paires un rapport succinct sur les problèmes et événements importants de la période

allant du 1er juillet de l'année précédente au 30 juin de l'année courante, et les années impaires, un rapport complet sur l'activité de l'OMS pendant les deux années précédentes.

Comme d'habitude, l'ordre du jour du Comité régional comporte de nombreux points techniques. Les Représentants sont encouragés à présenter leurs observations lors de l'examen des différents points de l'ordre du jour plutôt que lors de l'examen des sections correspondantes du rapport du Directeur régional.

8. La santé : Nouvelles perspectives

WPR/RC46/3

Une version révisée du document original est présentée, accompagnée d'une mise à jour des mesures prises depuis la dernière session du Comité régional en 1994. Au cours de cette session, les nombreuses initiatives régionales qui reflètent les approches de *La santé : Nouvelles perspectives* seront présentées. Le Comité régional est invité à examiner comment ces approches peuvent être appliquées aux orientations d'une politique nouvelle de la santé pour tous, au titre de ce point de l'ordre du jour et du point 12.3 Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux : Rapport du Sous-Comité, Deuxième Partie.

9. Budget programme

9.1 Exécution du budget programme, 1994-1995 (rapport intérimaire)

WPR/RC46/4

Le rapport intérimaire sur l'exécution du budget ordinaire pour l'exercice 1994-1995 est présenté pour information du Comité régional, avant le rapport final sur l'exécution du budget qui sera présenté à la quarante-septième session du Comité.

9.2 Changements apportés au budget programme pour l'exercice 1996-1997 et pour les exercices futurs

WPR/RC46/5

Une présentation des changements apportés au budget programme pour l'exercice 1996-1997, suite aux décisions du Conseil exécutif à sa quatre-vingt-quinzième session et de la Quarante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé, sera faite à la session du Comité régional. Des informations seront également fournies sur les changements prévus dans l'élaboration du budget programme à l'avenir.

9.3 Allocations régionales

WPR/RC46/6

Suite aux discussions à l'Assemblée mondiale de la Santé et au Conseil exécutif, il a été décidé que la réorientation des affectations devrait être discutée tout d'abord par les comités régionaux. Le Comité est prié d'étudier cette question compte tenu des fonctions majeures de l'Organisation et des priorités de ses programmes.

10. SIDA

10.1 Rapport annuel sur le SIDA et les maladies sexuellement transmissibles

WPR/RC46/7

Conformément à la résolution WPR/RC38.R5 adoptée par le Comité régional à sa trente-huitième session, le Directeur régional présente un rapport annuel sur le SIDA et les maladies sexuellement transmissibles. Le rapport de cette année souligne les aspects techniques de la gestion des maladies sexuellement transmissibles aux niveaux régional et de pays comme stratégie de prévention et de lutte contre le VIH/SIDA.

10.2 Programme commun des Nations Unies sur le SIDA

WPR/RC46/8

Le Comité régional à sa quarante-cinquième session a demandé qu'un rapport soit remis à la quarante-sixième session sur les faits nouveaux importants concernant le nouveau programme. Le document présente de façon détaillée l'historique et la situation actuelle du Programme commun des Nations Unies sur le SIDA. Le Comité régional est prié de discuter le rapport et de faire des recommandations sur les mesures à prendre par l'OMS dans les années à venir.

11. Eradication de la poliomyélite dans la Région : Rapport d'activité

WPR/RC46/9

En mai 1988, la Quarante-et-Unième Assemblée mondiale de la Santé a adopté une résolution sur l'éradication mondiale de la poliomyélite d'ici l'an 2000. En septembre 1988, à sa trente-neuvième session, le Comité régional a adopté une résolution sur l'éradication de la poliomyélite dans la Région d'ici 1995. Des rapports ont été soumis chaque année au Comité régional sur les progrès de l'éradication depuis 1990 (conformément à la résolution WPR/RC41.R5).

Le rapport montre que la transmission du poliovirus a été considérablement réduite dans la Région. La vaccination supplémentaire par le vaccin poliomyélitique oral au cours des journées nationales de vaccination a été un véritable succès et a bénéficié au Programme élargi de vaccination et à d'autres programmes de santé publique. Le document souligne la nécessité de continuer à améliorer la qualité de la surveillance de la paralysie flasque aiguë. Les Etats Membres sont priés de s'assurer que tous cas de poliomyélite soient notifiés, et d'atteindre les normes requises pour la future certification de l'éradication de la poliomyélite au fur et à mesure que l'initiative se rapproche du but mondial.

12. Sous-Comité du Comité régional pour les Programmes et la Coopération technique

12.1 Visites dans les pays : Rapport du Sous-Comité, Première Partie

WPR/RC46/10

Au titre du point 5) du mandat du Sous-Comité, quatre de ses membres se sont rendus en Australie, en Chine et à Singapour pour passer en revue la collaboration de l'OMS dans le domaine des modes de vie sains, en particulier sur les activités "tabac ou santé".

L'attention des représentants est attirée en particulier sur les conclusions du Sous-Comité et les implications régionales de ses observations, et ses recommandations à l'OMS et aux Etats Membres.

Le rapport souligne l'importance de politiques publiques solides, en relation avec des environnements appropriés ainsi que le besoin d'un engagement en faveur des politiques de modes de vie sains et de développement de programmes au plus haut niveau.

12.2 Composition du Sous-Comité

Le mandat de quatre membres du Sous-Comité expirera à la quarante-sixième session du Comité régional. Quatre autres membres devraient être nommés pour un mandat de trois ans.

12.3 Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux : Rapport du Sous-Comité, Deuxième Partie

WPR/RC46/11

En 1995, le Sous-Comité a reçu le mandat de continuer le suivi et l'évaluation des incidences régionales et des progrès du processus de réforme au sein de l'OMS en étudiant en particulier certaines questions, et de faire rapport de ses observations au Comité régional à sa quarante-sixième session. Le document présente les observations et recommandations du Sous-Comité sur l'état actuel de l'adaptation de l'OMS aux changements mondiaux.

Le Sous-Comité a également étudié les principes d'orientation et les questions essentielles liées à l'élaboration d'une politique d'équité, de solidarité et de santé, pour une nouvelle stratégie de la santé pour tous, conformément à la résolution WHA48.16. Le Comité régional est prié d'examiner les recommandations du Sous-Comité.

13. Développement de la recherche en santé

WPR/RC46/12

Ce document résume les principales activités du programme régional de promotion et de développement de la recherche pour la période allant de juillet 1993 à juin 1995. Certaines activités des programmes mondiaux de l'OMS reprises dans la Région sont décrites, ainsi que la recherche menée dans les secteurs prioritaires de la Région.

Les observations et recommandations formulées par le Comité consultatif de la Recherche en Santé du Pacifique occidental et par les directeurs des Conseils de Recherche médicale ou Organismes analogues lors de leur réunion conjointe en août 1994 figurent en annexe pour approbation du Comité régional.

14. Nutrition : Rapport d'activité sur la nutrition chez le nourrisson et le jeune enfant et sur la mise en oeuvre du Code international de Commercialisation des substituts du lait maternel

WPR/RC46/13

Conformément à la résolution WPR/RC36.R15 du Comité régional, un rapport d'activité est présenté tous les deux ans sur les efforts faits par les pays pour améliorer la nutrition du nourrisson et du jeune enfant et sur les progrès enregistrés dans l'adoption de mesures adéquates visant à mettre en application le Code international de Commercialisation des substituts du lait maternel. Le document ici soumis au Comité résume l'état de la question en ce qui concerne l'allaitement au sein et les pratiques de sevrage complémentaires dans la Région et décrit les mesures prises par les gouvernements, notamment dans le cadre de l'initiative pour les hôpitaux "amis des bébés".

15. Lèpre

WPR/RC46/14

La Quarante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, tenue en mai 1991, a adopté la résolution WHA44.9 sur l'élimination de la lèpre en tant que problème de santé publique dans le monde d'ici l'an 2000. Un rapport d'activité est présenté au Comité pour faire le point de la situation en ce qui concerne l'élimination de la lèpre, l'application de la polychimiothérapie et le plan d'action adopté pour appuyer les efforts déployés en vue de l'élimination. Les Etats Membres sont priés d'examiner ce rapport et d'étudier les meilleurs moyens de poursuivre leur objectif, qui est celui de l'élimination, grâce à un financement approprié, tout en entreprenant des activités destinées à entretenir l'intérêt du public.

16. Santé génésique

WPR/RC46/15

En s'appuyant sur les données disponibles, ce rapport examine la situation dans un certain nombre de pays de la Région et montre les grandes disparités entre les pays en ce qui concerne la santé génésique. Il est demandé aux Etats Membres d'examiner leurs activités dans ce domaine et, en étroite collaboration avec l'OMS, d'élaborer les programmes qui leur sembleront les plus appropriés, compte tenu des résolutions adoptées sur la question au sein d'autres organismes des Nations Unies.

17. Décennie internationale des populations autochtones

WPR/RC46/16

Dans sa résolution 48/163, adoptée en 1993, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la Décennie internationale des populations autochtones, dont le début avait été fixé au mois de décembre 1994. Les institutions spécialisées ont été priées d'examiner, avec les gouvernements et avec les populations autochtones, la façon dont ils pourraient contribuer au succès de la Décennie. Le document soumis au Comité dresse le tableau de la situation actuelle. Les Etats Membres sont priés de formuler des commentaires au sujet de la situation sanitaire des populations autochtones, d'étudier le rôle qu'ils souhaitent voir jouer par le Bureau régional et, le cas échéant, de désigner un point focal pour les problèmes de santé de ces populations.

- 18. Programme spécial de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine : Composition du Comité des politiques et de la coordination**

WPR/RC46/17

Le Comité régional est prié d'élire un membre de la Région du Pacifique occidental pour siéger au Comité des politiques et de la coordination pour la période comprise entre le 1er janvier 1996 et le 31 décembre 1998.

- 19. Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales : Composition du Conseil conjoint de coordination**

WPR/RC46/18

Le Comité régional est prié de choisir un Etat Membre dont le représentant siègera au Conseil conjoint de coordination pour une période de trois ans, à dater du 1er janvier 1996.

- 20. Corrélation des travaux de l'Assemblée mondiale de la Santé, du Conseil exécutif et du Comité régional**

- 20.1 Examen des résolutions adoptées par la Quarante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé et par le Conseil exécutif à ses quatre-vingt-quinzième et quatre-vingt-seizième sessions**

WPR/RC46/19

Le document présenté au Comité au titre de ce point de l'ordre du jour rassemble les résolutions adoptées par la Quarante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé, en mai 1995, et par le Conseil exécutif, à sa quatre-vingt-seizième session, qui concernent la Région et présentent un intérêt pour elle. Les résolutions de l'un ou l'autre de ces organes directeurs de l'OMS, qui sont directement en rapport avec des points de l'ordre du jour, sont reproduites dans la documentation préparée en vue de l'examen de ces points. Les représentants pourront, s'ils le désirent, formuler des commentaires au sujet de l'importance de ces résolutions pour la Région, y compris la résolution WHA48.1 intitulée Transfert de la Mongolie à la Région du Pacifique

occidental, qui a stimulé, à l'Assemblée de la Santé, la discussion sur l'équilibre adéquat entre les régions et la procédure officielle à suivre pour transférer un pays d'une région à une autre. Cette question peut être d'un intérêt particulier pour le Comité régional.

20.2 Examen de l'ordre du jour de l'Assemblée mondiale de la Santé, du Conseil exécutif et du Comité régional

WPR/RC46/20

Le document présenté au Comité sous ce point de l'ordre du jour contient le projet d'ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-dix-septième session du Conseil exécutif, prévue pour janvier 1996. Les représentants pourront, s'ils le désirent, formuler des commentaires sur ce projet d'ordre du jour provisoire, par rapport aux travaux de l'Assemblée mondiale de la Santé et du Comité régional.

21. Choix du thème des discussions techniques à organiser en marge de la quarante-septième session du Comité régional

WPR/RC46/21

Dans le document présenté au Comité sous ce point de l'ordre du jour, trois sujets sont suggérés pour les discussions techniques de 1996. Les représentants peuvent proposer d'autres sujets de réflexion au Comité régional.

Le Comité souhaitera peut-être examiner la décision de la Quarante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé visant à remplacer les discussions techniques par des forums informels propices au dialogue. Cette nouvelle façon de procéder serait mise à l'essai à partir de mai 1996.

22. Lieux et dates des quarante-septième et quarante-huitième sessions du Comité régional

La quarante-septième session du Comité régional se tiendra en République de Corée. La période proposée pour cette session se situerait entre le 9 et le 13 septembre 1996. Le lieu de la quarante-huitième session n'a pas encore été défini.

- 23. Déclarations des représentants des Nations Unies, des institutions spécialisées et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales en relations officielles avec l'OMS**

- 24. Clôture de la session**

*** * ***